

## Séance ordinaire du 15 juillet 2019

Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 15 juillet 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1  
Madame Patricia Rinfret, conseillère au siège # 2  
Madame Mylène Désy, conseillère au siège # 3  
Monsieur Mario Coulombe, conseiller au siège # 4  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent :  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

### 1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Permanence de madame Lyne Hubert
  - 4.2 Mandat – PG Solutions
  - 4.3 Achat – Banque d'heures Infotech
  - 4.4 Formation – Directrice générale
  - 4.5 Demande au ministre des Transports – Voies de desserte de l'autoroute 40
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Adoption des comptes
  - 5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2019
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Inspecteur canin – Renouvellement de contrat
- 7. TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 7.1 Mandat – Estimation de la réfection du Rang du Fleuve
  - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
  - 7.3 Droit de passage Club Quad les Randonneurs
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
  - 9.1 Mandat – PRIMADA
  - 9.2 Mandat - RECIM
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2019
  - 10.2 Adoption – Règlement 639-19 amendant le règlement 288-90 afin de modifier le règlement d'affichage, le règlement de clôture, le règlement encadrant l'utilisation commerciale ou industrielle dans les

2019-07-163

bâtiments accessoires aux résidences ainsi que la vente automobile sans entreposage extérieur dans la zone A1

10.3 Adoption – Règlement 642-19 amendant le règlement de zonage 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant

10.4 Adoption – Règlement 643-19 amendant le règlement administratif n°289-90

#### **11. LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2019

#### **12. DIVERS**

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-07-164

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Coulombe, appuyé de madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2019 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 Permanence de madame Lyne Hubert**

**ATTENDU QUE** la période de probation de 6 mois de madame Lyne Hubert comme secrétaire-réceptionniste se termine le 30 juillet 2019;

**ATTENDU QUE** madame Lyne Hubert satisfait aux exigences de ce poste;

2019-07-165

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** : ce conseil accorde le statut de permanence à madame Lyne Hubert comme secrétaire-réceptionniste.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

#### **4.2 Mandat – PG Solutions**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire améliorer l'utilisation et l'exploitation de sa gestion financière et accroître son efficacité en termes de gestion comptable;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déjà accès, par le biais de la MRC de D'Autray, aux logiciels de gestion du territoire de PG Solutions;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite utiliser des logiciels compatibles lui permettant une gestion efficace et optimisée de ses données;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-166

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** : ce conseil accepte la proposition de la firme PG Solutions présentée le 11 juin 2019 sous l'offre de service n°1MSBA26-002302-CV4 comprenant :

- Le prix d'achat de la licence de la suite de logiciel de gestion financière (unique) : 14 765 \$
- Le prix des services professionnels (unique) : 21 870 \$

- Le prix des droits d'utilisation de la licence (Programme CESA) (récurrent annuellement) : 4 960 \$
- Les frais de déplacement et de séjour tels qu'indiqués au document d'offre de service.

**QUE** ce conseil mandate la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Julie Maurice, afin de conclure cette entente.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement sur une période de 10 ans.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

#### **4.3 Achat - banque d'heures chez Infotech**

2019-07-167

Il est proposé par madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une banque de 14 heures chez Infotech au coût de 1 120,00 \$, plus les taxes applicables, en vigueur depuis novembre 2018;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire soient autorisés à signer le contrat;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

#### **4.4 Formation – Directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.10.3 du contrat de travail de la directrice générale stipule que la municipalité rembourse le coût d'au maximum deux formations ou activités de perfectionnement annuellement liées à ses fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs généraux du Québec, ci-après nommé ADMQ, oblige ses membres à participer à une formation ou une activité de perfectionnement annuellement afin de conserver le titre de Directeur Municipal Agréé (D.M.A.);

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-168

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais de formation de la directrice générale, madame Julie Maurice, pour la formation *Les ressources humaines, un casse-tête? Les meilleurs outils et pratiques pour s'y retrouver* auprès de l'ADMQ au coût de 316,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

#### **4.5 Demande au ministre des Transports – Voies de desserte de l'autoroute 40**

**CONSIDÉRANT QUE** les ponceaux des voies de desserte nord et sud de l'autoroute 40 doivent être remplacés selon un rapport réalisé par les ingénieurs du ministère des Transports en septembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, les voies de desserte ont été catégorisées comme « voies locales de niveau 3 », donc que leur gestion serait à la charge de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 6 de la Loi sur la voirie L.R.Q. c, V-9,. Les routes construites ou reconstruites par le gouvernement sont devenues la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles elles sont situées (Réforme Ryan);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 de la Loi sur la voirie ne s'applique pas aux autoroutes qui sont la propriété de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réforme cadastrale, les voies de desserte sont toujours situées dans l'emprise de l'autoroute 40, propriété de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** la responsabilité de la gestion des voies de desserte est incertaine et qu'il y a lieu pour le ministre des Transport de justifier légalement sa prétention à l'effet que les voies de desserte de l'autoroute 40 ne relèvent pas de sa juridiction;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-169

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Coulombe, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

**QUE** ce conseil demande au ministre des Transports de justifier légalement sa prétention à l'effet que les voies de desserte nord et sud situées dans l'emprise de l'autoroute 40, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barthélemy, sont effectivement sous la responsabilité de la municipalité locale.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**5. FINANCES**

**5.1 Adoption des comptes**

2019-07-170

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement identifiées par les chèques numéros 11 063 à 11 118 totalisant un montant de 271 993,39 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juin 2019 représentant la somme de 40 634,46 \$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2019**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2019 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 Inspecteur canin – Renouvellement de contrat**

2019-07-171

Il est proposé par madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

**QUE** la Municipalité renouvelle le contrat de service de l'Inspecteur Canin inc. pour l'application du règlement 588-15 concernant les chiens et les chats, incluant la vente des licences, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2021;

**QUE** le maire, monsieur Robert Sylvestre et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**7. TRANSPORT & VOIRIE**

**7.1 Mandat – Estimation budgétaire pour la réfection du rang du Fleuve**

2019-07-172

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

**QUE** ce conseil mandate monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray, pour effectuer l'estimation budgétaire des travaux de réfection du rang du Fleuve au taux horaire prévu par le service d'ingénierie de la MRC de D'Autray;  
Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

**ATTENDU QUE** le conseil désire effectuer en 2019, les travaux d'amélioration mentionnés au document « Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Demande d'aide financière – Exercice financier 2019-2020 » déposé et faisant partie intégrante du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** les travaux d'amélioration sur le réseau routier que le conseil désire effectuer en 2019 consistant en des travaux de revêtement mécanisés de la chaussée;

**ATTENDU QUE** la montée Saint-Laurent (entre la route 138 et l'autoroute 40) et la montée des Laurentides (entre le rang Bel-Automne et le lac Robert) sont des chemins municipaux admissibles au programme;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont admissibles à la subvention dans le cadre des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-173

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Coulombe, appuyé de madame la conseillère Patricia Rinfret et résolu :

**QUE** ce conseil adresse à la député de Berthier, madame Caroline Proulx, une demande de subvention pour les travaux d'amélioration que le conseil désire effectuer en 2019 consistant en des ouvrages de revêtement mécanisé de la chaussée sur la montée Saint-Laurent (entre la route 138 et l'autoroute 40) et la montée des Laurentides (entre le rang Bel-Automne et le lac Robert), tel qu'établi au « Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Demande d'aide financière – Exercice financier 2019-2020 » déposé et faisant partie intégrante du procès-verbal;

**QUE** ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom du conseil cette demande de subvention.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **7.3 Droit de passage Club Quad les Randonneurs**

2019-07-174

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Désy, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** ce conseil accorde un droit de passage pour les véhicules hors-route (quad) sur le rang Saint-Joachim à l'est de la montée des Laurentides et sur la rue Buteau;

**QUE** ce droit de passage est effectif entre le 15 juillet et le 2 septembre 2019 inclusivement;

**QUE** les heures où la circulation des véhicules hors-route (quad) est permise sont de 7 h à 22 h inclusivement;

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## **8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

## **9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

### **9.1 Mandat - PRIMADA**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire déposer au programme PRIMADA un projet pour l'aménagement d'un ascenseur au centre communautaire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-175

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Mario Coulombe et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMADA pour le projet d'aménagement d'un ascenseur au centre communautaire;

**QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique à elle;

**QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés au projet d'aménagement d'un ascenseur au centre communautaire si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tous les dépassements de coûts.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **9.2 Mandat - RECIM**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire déposer au programme RECIM un projet pour le réaménagement des espaces du centre communautaire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-176

Il est proposé par madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme RECIM pour le projet de réaménagement des espaces du centre communautaire;

**QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du RECIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique à elle;

**QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RECIM associés au projet réaménagement des espaces du centre communautaire si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tous les dépassements de coûts.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## **10. AMÉNAGEMENT & URBANISME**

### **10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2019**

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juin 2019.

### **10.2 Adoption – Règlement 639-19 amendant le règlement 288-90 afin de modifier le règlement d'affichage, le règlement de clôture, le règlement encadrant l'utilisation commerciale ou industrielle dans les bâtiments accessoires aux résidences ainsi que la vente automobile sans entreposage extérieur dans la zone A1**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 23 avril 2019;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 mai 2019;

**ATTENDU QU'** une consultation publique a été dûment donnée en date du 23 mai 2019;

**ATTENDU QUE** le deuxième projet de règlement a été adopté le 25 juin 2019;

**ATTENDU QU'** une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-177

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Coulombe appuyé de madame la conseillère Mylène Désy et résolu

**QUE** le règlement 639-19 ayant comme titre « Règlement numéro 639-19 amendant le règlement 288-90 afin de modifier le règlement d'affichage, le règlement de clôture, le règlement encadrant l'utilisation commerciale ou industrielle dans les bâtiments accessoires aux résidences ainsi que la vente automobile sans entreposage extérieur dans la zone A1 » soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**10.3 Adoption – Règlement 642-19 amendant le règlement de zonage 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 3 juin 2019;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 21 mai 2019;

**ATTENDU QU'** une consultation publique a été dûment donnée en date du 17 juin 2019;

**ATTENDU QUE** le deuxième projet de règlement a été adopté le 25 juin 2019;

**ATTENDU QU'** une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-178

Il est proposé par madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le règlement 642-19 ayant comme titre « Règlement amendant le règlement de zonage 288-90 afin de modifier le groupe d'usage C-III concernant les superficies maximales et la définition d'une cour avant » soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**10.4 Adoption – Règlement 643-19 amendant le règlement administratif n°289-90**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 289-90;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 3 juin 2019;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 21 mai 2019;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-07-179

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Coulombe, appuyé de madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

**QUE** le règlement 643-19 ayant comme titre « Règlement amendant le règlement administratif 289-90 afin de modifier les documents nécessaires à l'obtention d'un permis de nouvelle construction d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire ainsi que la modification des exclusions à une demande de permis ou d'un certificat d'autorisation » soit et est adopté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**11 LOISIRS & CULTURE**

**11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2019**

La directrice générale a remis, pour information, les rapports d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2019.

**13 . DIVERS**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20 h 20

Fin : 20 h 32

**Amendement – Résolution 2019-07-175 : Droit de passage Club Quad les Randonneurs**

2019-07-180

Il est proposé par madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** ce conseil accorde un droit de passage pour les véhicules hors-route (quad) sur le rang Saint-Joachim à l'est de la montée des Laurentides et sur la rue Buteau;

**QUE** ce droit de passage est effectif entre le 15 juillet et le 15 octobre 2019 inclusivement;

**QUE** les heures où la circulation des véhicules hors-route (quad) est permise sont de 7 h à 22 h inclusivement;

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-07-181

Il est proposé par madame la conseillère Patricia Rinfret, appuyé de Madame la conseillère Mylène Désy et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 32.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre  
Maire

Julie Maurice  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.